

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ FORMATIONS « PRETS A BOSSER » POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Nos formations sont accessibles aux publics en situation de handicap et respectent la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à tous les publics et avons mis en place des mesures afin de prendre en compte les besoins particuliers liés au handicap :

- Les formations se déroulent dans des établissements recevant du public ;
- Un référent handicap se forme régulièrement auprès de l'Agefiph et la Région Grand-Est, effectue une veille sur champ du handicap et en tire les enseignements afin d'informer et sensibiliser les équipes pédagogiques sur le sujet ;
- Nous prenons en compte les besoins individuels des personnes et apportons les moyens de compensation nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations... ;
- Nous orientons les apprenants vers organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap.

Contact référent handicap :

Endrique THIEBAUT

ethiebaut@vosges.fr

03 29 29 89 65

CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Chaque formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Processus d'accès des personnes en situation de handicap dès l'inscription :

- Entretien avec le référent handicap qui facilite l'accès à la formation. Il s'appuie sur une grille d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap conçue par l'Agefiph.
- Nous nous appuyons également sur la personne qui développe bien souvent ses propres solutions de compensation.
- Si besoin : mise en relation avec les organismes susceptibles d'accompagner les personnes en situation de handicap : Agefiph, Cap Emploi, MDPH...
- Aménagements particuliers et compensations nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations...